

Beauregard et Free pas sur la même longueur d'onde

Des copropriétaires veulent empêcher l'opérateur d'installer des antennes-relais sur leur toit

On leur proposerait des millions, elles n'accepteraient pas: "10 000 euros par an, ramenés à 250 copropriétaires, déjà c'est ridicule. Et puis, si c'est pour avoir un cancer dans dix ans..." Trois copropriétaires du parc de Beauregard ne l'entendent pas de cette oreille. Elles veulent contrer la proposition de Free, quatrième opérateur de téléphonie mobile, qui sera soumise à la prochaine assemblée générale: louer le toit d'un des immeubles pour 10 000 euros par an pendant douze ans contre l'installation de trois antennes-relais.

Une idée qu'ont eu le président du conseil syndical et le syndic (ni l'un, ni l'autre n'ont répondu à nos sollicitations) sur propositions de la Chambre syndicale des propriétaires. Avec un objectif affiché sur une note d'information pour les résidents: juguler l'augmentation des charges -actuellement de 140 euros par mois- et compenser les charges non payées -84 000 euros l'an dernier, 54 000 cette année. "Ici aussi, les gens sont touchés par la crise mais ce n'est vraiment pas la bonne solution. On ne veut pas mettre en jeu notre santé", poursuivent Françoise Gay-Alexandre et Martine Guix. Qui ont lancé une pétition et convaincu aussi des habitants des résiden-

nette et le parc de Beauregard. *On est déjà arrosé d'un côté, on ne veut pas vivre au milieu des antennes. Et puis, il y a une école tout près".*

Depuis que Free a obtenu la quatrième licence de téléphonie mobile, le standard de l'association Robin des Toits explose. Du temps de l'installation des opérateurs historiques, les éventuels impacts sanitaires des antennes-relais n'étaient pas d'actualité. Aujourd'hui, les méthodes ont changé. "En général, ils proposent 8 000 euros au

à empêcher l'arrivée de ces antennes qui siffleraient sur leur tête. Le docteur Patrice Halimi, cofondateur de l'Association santé environnement français, avait déjà tenté de mobiliser les autorités il y a plus d'un an quand au cœur d'Encagnane, des habitants de l'Odyssée se plaignaient de vertiges, de maux de tête après l'installation de six antennes-relais. Une mère de famille faisait même dormir son fils de 10 ans dans une couverture de survie: l'antenne était posée à trois mètres de sa chambre. "C'est

l'histoire des puissants contre les faibles, déplore un ancien membre du collectif d'Encagnane. Rien n'a été fait, rien n'a changé et quand on se rebelle, on nous rit au nez". "Les nuisances de ces antennes sont réelles, assure le docteur Halimi, qui donnera une conférence demain dans le quartier. En 2004, une étude allemande a révélé que les individus qui vivent à moins de 400 mètres d'une antenne relais, ont trois fois plus de risques d'être atteints d'un cancer. En 2008, l'étude Oberfeld a, avant à elle-

"On ne va pas mettre notre santé en jeu pour 40 euros par an. Ni même pour des millions".

départ. Ils arrivent à l'assemblée générale et augmentent encore un peu le tarif jusqu'à 10 000. On a vu des cas, où ils ont proposé 50 000 euros. Ils ne parlent que d'argent et ça embrouille les gens, raconte Denise Possety, bénévole de l'association. Jamais ils n'évoquent les risques éventuels pour la santé. Quand vous demandez un certificat d'innocuité, vous ne l'obtenez jamais. Quand les habitants font vraiment de la résistance, ils leur disent que s'ils refusent, ils



ces toutes proches d'entrer dans la bataille. "À la Pinette tout près, il y en a déjà une quinzaine sur les toits. Et comme ce sont des HLM, et que dans ce genre d'affaire, seuls les propriétaires ont leur mot à dire, les locataires n'ont rien pu faire, souligne une résidente de la Marguerite, une copropriété entre la Pi-

mettront leurs antennes sur les immeubles d'à côté et que c'est eux qui se prendront les ondes alors que si c'est sur leur toit, ils ne risquent rien".

"On a vraiment l'impression qu'on nous prend pour des imbéciles, commentent les quatre frondeuses de Beaugard. Qui cherchent par tous les moyens

montre une nette augmentation des risques de cancers du sein et du cerveau chez les populations vivant dans un rayon de 200 mètres autour d'antennes relais". Bizarrement, ce genre d'arguments, les opérateurs ne les entendent pas. Ils doivent être en train de passer sous un tunnel.

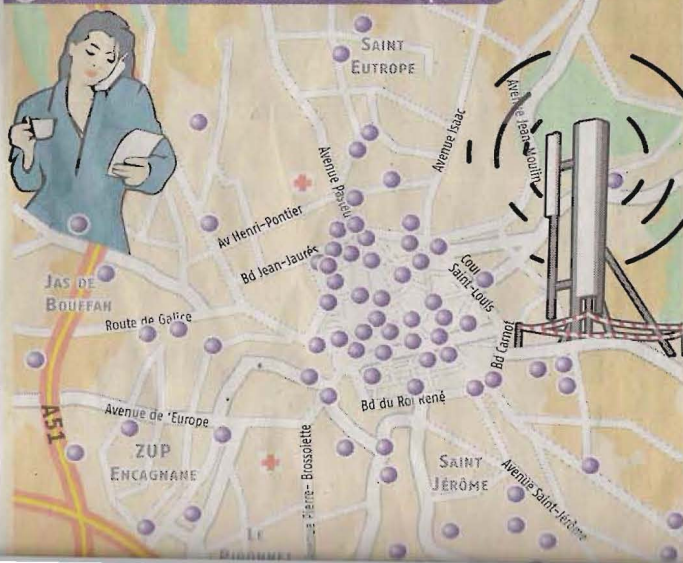
Alexandra DUCAMP

Conférence d'information sur "les dangers des antennes-relais" par l'Association santé environnement France, demain de 19h30 à 20h30 à la Maison de quartier Alphonse-Daudet, avenue Beaugard.

CE QUE DIT LA LOI

Selon Patrice Halimi, "en 2001, le rapport Zmirou remis au ministre de la Santé, recommandait des mesures de précautions consistant à modifier l'orientation des antennes près d'établissements sensibles tels que les écoles, les hôpitaux et les maisons de retraite... Or, la résidence Beaugard se trouve à proximité d'une école". Mais juridiquement, les locataires n'ont pas leur mot à dire. Ce sont les propriétaires qui ont voix au chapitre quant à l'installation des antennes-relais sur les toits des immeubles. "Cette façon de faire est à mes yeux antidémocratique. Il s'agit là en quelque sorte de reléguer ces gens au rang de citoyen de seconde zone sanitaire, déplore le médecin. Compte tenu de l'inquiétude des patients par rapport aux antennes relais, il est capital de mettre en place un véritable débat public fondé sur la transparence notamment en rendant publique une cartographie du bain d'ondes que subissent les gens en fonction de l'endroit où ils se trouvent". En attendant, "juridiquement, il y a une ambiguïté affreuse", constate Philippe Lefèvre, ancien juge au tribunal de commerce de Paris, qui conseille l'association Robin des toits. Un arrêt de la 23^e chambre de la Cour d'appel de Paris stipule que ce genre de décision doit être prise en vertu de l'article 26 du code de la copropriété, soit à l'unanimité des copropriétaires. La même chambre a rendu en 2010 un arrêt en se basant cette fois sur l'article 25, qui requiert seulement la majorité des copropriétaires. **A.D.**

Localisation des antennes de radiotéléphonie



PHOTOS R.COLINET ET S.SPITZER

FREE MOBILE SE LANCE EN 2012

Le 12 janvier 2010, Free Mobile obtenait la quatrième licence de téléphonie mobile. "La société Free Mobile a mené à bien la sélection de ses principaux prestataires et a d'ores et déjà conclu de nombreux contrats pour le déploiement de son réseau avec près de 90 sociétés, soit environ 3 000 personnes se consacrant actuellement au projet Free Mobile", indique la société. Qui ne donne pas de chiffres sur

le nombre d'antennes-relais qu'elle va devoir installer en France mais ses objectifs : lancer une offre commerciale dès 2012 en couvrant 27 % de la population, puis 75 % de la population en 2015 et 90 % de la population en 2018. Le tout représentant un montant cumulé des investissements réseau dans le cadre de ce déploiement national d'un milliard d'euros.



les
tentations
18 | 28 MARS
DIX JOURS DE PRIX SUR
TOUTES LES NOUVEAUTÉS

rochebobois

www.roche-bobois.com

MARSEILLE Centre Ville

107, ave. du Prado, 8^e

MARSEILLE Plan de Campagne

Tél. 04 42 34 34 30

AVIGNON SUD

Route de Marseille